

Anticipation et action contre les risques majeurs

L'Agglomération Cannes Lérins parmi les plus avancées de France dans la lutte contre les inondations et la réduction de l'artificialisation des sols

Lundi 23 septembre, des trombes d'eau (50 mm entre 7h30 et 8h) sont tombées sur le Boulevard République à Cannes et en amont de celui-ci, sur le secteur notamment du Cannet. Un orage dont l'intensité très forte et rare est malheureusement passée sous les radars des modèles météorologiques, simplement annoncé en vigilance jaune classique. Pour autant, en dépit de la soudaineté et brutalité du phénomène, les actions concrètes de lutte contre les inondations et crues éclair portées par l'Agglomération Cannes Lérins – conjointement à la réactivité des services municipaux des communes – ont permis de sauver des vies humaines et de réduire considérablement l'importance des dégâts matériels. Des résultats rendus possibles grâce à la stratégie mise en place par le Président de l'Agglomération cannoise, David Lisnard, à travers le Programme d'Action et de Prévention des Inondations (PAPI) en cours de réalisation, avec 145 millions d'euros d'aménagements et d'opérations sur 18 ans.



À gauche, Jean-Claude Geney, Sous-préfet de l'arrondissement de Grasse, David Lisnard, maire de Cannes, et Sébastien Leroy, maire de Mandelieu-La Napoule. Au centre : l'entretien régulier des vallons. À droite : l'élargissement réalisé du cours d'eau la Frayère

« L'intensité, heureusement sur un temps réduit le 23 septembre dernier, était comparable à celle du 3 octobre 2015. Je l'ai toujours dit, notre bassin de vie connaîtra d'autres phénomènes d'inondation. L'enjeu est donc d'agir pour diminuer les conséquences humaines et matérielles. Nos ouvrages structurants comme l'élargissement des cours d'eau, la création de bassins de rétention, la sanctuarisation de 80 000 m² d'espace naturel ou encore l'entretien systématique et régulier des vallons publics du bassin communautaire sont autant de réalisations qui ont permis d'empêcher le débordement des cours d'eau qui ainsi ne s'est pas ajouté au fort ruissellement. Nous continuons notre programme d'actions aussi volontariste que rigoureux et pionnier. »

David Lisnard, maire de Cannes et président de l'Agglomération Cannes Lérins

23 septembre 2024 : une crue éclair inédite en France du fait de son intensité

En seulement une demi-heure, ce sont 50 mm de pluie au m² qui se sont abattus le 23 septembre dernier sur le boulevard République et en amont sur les collines de Vallauris, du Cannet et de Mougins, toutes se déversant sur ce secteur de Cannes en cuvette. Le boulevard de la République est situé sur le bassin versant de la Foux à Cannes et terminé dans son actuelle configuration urbaine depuis le XIX^e siècle. **Aucune vigilance rouge ou même orange n'a été déclenchée** et seule une vigilance jaune a été maintenue. Un phénomène qui, s'il avait duré plus longtemps, aurait pu s'apparenter à l'épisode du 3 octobre 2015. Mais pas les mêmes conséquences puisque la Mairie de Cannes a **armé dès 7 heures du matin le Poste de Commandement de crise** pour surveiller l'orage. Dès les premières pluies, les équipes municipales et intercommunales se sont mobilisées pour fermer les points bas et activer les pompes à l'intersection rue de Cannes et avenue Frédéric Mistral. Les alertes par SMS ont été envoyées à 7h34 et 8h20 via Cannes Alerte pour informer la population. Les écoles et crèches municipales ont été maintenues ouvertes pour accueillir les enfants en sécurité.

A Cannes, immédiatement après l'orage, **des cellules juridiques et d'assistance** ont été mises en place pour porter secours aux sinistrés avec le concours des **bénévoles de la Réserve communale de sécurité civile et de l'association Cannes volontaires**. Ainsi, 26 personnes ont été relogées.

A **Mandelieu-La Napoule** (après les 144 mm d'eau dont 119 mm en 2 heures le 4 septembre dernier), ce sont **64,6 mm d'eau qui se sont encore abattues en 3h** provoquant la fermeture à la circulation des avenues Maréchal Juin, de Cannes et Garday. Les équipes techniques sont rapidement intervenues pour déboucher les grilles d'avaloir sur les endroits les plus critiques.

Cette mobilisation et anticipation des événements par les équipes municipales et intercommunales ont permis de **sauver des vies humaines et de réduire l'importance des dégâts matériels**. A la suite de ce phénomène d'une **ampleur inédite à l'échelle de la France**, au regard de sa durée et son intensité, David Lisnard, maire de Cannes et président de l'Agglomération Cannes Lérins, a appelé à **tirer les enseignements des défaillances des systèmes de prévision et d'alerte nationaux**.

Une politique de sanctuarisation et de débétonisation mise en place dès 2016

L'Agglomération Cannes Lérins **sanctuarise depuis 2016** – date de l'obtention de façon anticipée de la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations) – des parcelles foncières à risque aux propriétaires. L'objectif est d'y **démolir les habitations régulièrement inondées afin de créer un espace naturel, des zones d'expansion de crue ou des bassins d'orage**. Depuis 2016, ce sont plus de **80 000 m² d'acquisition foncière et d'espace réservé dans les Plans Locaux d'Urbanisme par l'Agglomération et les communes** qui ont ainsi été réalisées sur l'ensemble du bassin de vie communautaire.

La **commune de Cannes figure parmi les plus volontaires en matière de sanctuarisation des espaces naturels** comme en témoigne le **Plan Local d'Urbanisme** voté en novembre 2019 et salué par l'État comme « **un modèle de développement cohérent et équilibré** » pour protéger les paysages cannois. Ainsi, les zones naturelles et agricoles ont progressé de **65 hectares (total de 3 345,5 ha mer comprise)**. En effet, ce plan vise à **protéger de vastes zones du territoire en réduisant l'étalement urbain** pour des considérations environnementales et paysagères, **limitant par conséquent l'imperméabilisation des sols et donc des phénomènes de ruissellement**. C'est le cas notamment à la Croix des Gardes ou à la Californie. En outre, le règlement établit des règles en matière d'urbanisme, de gestion des eaux pluviales et de protection des biens ainsi que des personnes conformément à la **volonté communale de proposer des aménagements qui respectent le circuit naturel de l'eau**. La Mairie a également acquis en 2022 des terrains dans le secteur du Devens (impasse des peupliers et avenue Sainte Rosalie) pour une superficie totale de 7 339 m² afin de les sanctuariser dans leur état naturel.

Dans le cadre d'une politique foncière maîtrisée, la commune de Mandelieu-La Napoule se porte acquéreur d'espaces urbanisés, ou non, afin de mettre en place une **restructuration urbaine cohérente et adéquate** avec les impératifs contemporains. En deux ans (2020-2021), **la commune s'est portée acquéreur de 40 hectares** dont 3 parcelles majeures : création et aménagement du Parc Emmanuelle de Marande (1 hectare) et du Parc de l'Argentière (1,5 hectares). En décembre 2021, la Ville est devenue propriétaire des **Vergers de Minelle soit 14 hectares** de terrain au cœur de la commune. **Ils ont été sanctuarisés comme zone d'expansion de crue** et seront transformés prochainement en parc urbain. Par ailleurs, Mandelieu-La Napoule a engagé un **plan de renaturation** en procédant à la démolition des villas sinistrées lors des intempéries de 2019 dans le cadre du Fonds Barnier.

La commune de Mougins a augmenté ses capacités de rétention et d'espaces verts, demande de fournir une étude hydrogéologique pour tout nouveau projet urbain, a adopté un schéma des eaux pluviales et élargit la « **marge inconstructible** » le long des vallons.

La commune du Cannet a acheté et mis en sécurité quatre maisons très exposées dans le quartier Aubanel. Par ailleurs, elle a cédé gratuitement à l'Agglomération Cannes Lérins le terrain pour la construction du bassin de rétention de la Palestre ainsi que celui pour le futur bassin du Carimaï.

145 millions d'euros pour faire face à des phénomènes climatiques récurrents

A la suite des intempéries du 3 octobre 2015 est née la promesse de ne plus revivre de tels phénomènes avec autant de gravité. C'est pourquoi l'Agglomération Cannes Lérins a mis en place le **Programme d'Action et de Prévention des Inondations (PAPI)** qui prévoit **145 millions d'euros** d'opérations structurantes sur 18 ans (dont 50 millions pour le 1^{er} PAPI 2021-2026) pour réduire le risque inondation. En outre, depuis 2016, ce sont **58 millions d'euros qui ont été investis en travaux de réparation post-crue et aménagements structurants** dont 8,1 millions d'euros T.T.C engagés en 2024 et 6,9 millions d'euros T.T.C programmés pour 2025. Cela s'est traduit par des aménagements structurants – qui ont permis de limiter les conséquences de la crue-éclaircie du 23 septembre 2024 sur certaines zones localisées – avec pour exemples récents :

A Cannes (21 450 000 € sur 2021-2026) :

- la création en 2023 du **bassin de rétention à Impasse Nouvelle** en lieu et place d'habitations régulièrement inondées conformément à la **stratégie intercommunale et municipale de débétonisation des zones à risque**. L'Agglomération a racheté via le Fonds Barnier les parcelles pour **sanctuariser 2 159 m²** (dont 574 m² de surface habitable) et y aménager un **bassin d'orage de 3 500 m³**. Le coût de cette opération (achat de foncier, démolition du bâti et création du bassin) revient à **3 millions d'euros T.T.C.**
- la réalisation de la première phase **d'élargissement du cours d'eau La Frayère** en juillet 2024 passant de 14 à 25 mètres de diamètre afin de laisser passer une crue centennale. Cela s'accompagne d'une **renaturation complète du secteur** avec 10 000 m² d'espace végétalisé et 115 arbres/arbustes de plus qu'avant opération. Cet aménagement structurant représente un investissement de **4 millions d'euros H.T** (12,5 millions d'euros H.T prévisionnels pour la totalité de l'opération, deux phases comprises, avec 925 000 € de subvention Fonds Vert).
- La mise en place d'un **système de pompage des eaux pluviales** à l'intersection de la rue de Cannes et de l'avenue Frédéric Mistral pour un coût de 300 000 euros en avril 2023.

A Cannel (4 115 000 € sur 2021-2026) :

- la création en 2023 **d'un bassin de rétention de la Palestre de 3 000 m³** ainsi que le recalibrage de son vallon en aval. Le montant de cette opération menée par l'Agglomération Cannes Lérins s'élève à **880 000 T.T.C.**

A Mandelieu-La Napoule (16 780 000 € sur 2021-2026) :

- la création en 2023 du **bassin de rétention de crues à la Théoulière** d'une capacité de stockage de **14 000 m³** ainsi que l'aménagement d'un **piège à embâcles**. Cette opération – d'un montant global de **1,2 millions d'euros** – a été financée à hauteur de 70% par l'Agglomération Cannes Lérins, 20% par l'Etat et 10% par le Département.

A Mougins (7 485 000 € sur 2021-2026) :

- le **recalibrage du vallon enterré de l'Eco Parc** sur 50 mètres par 4 mètres de large et 1,5 mètre de haut. Cette opération, portée par l'Agglomération cannoise, est estimée à 685 000 euros T.T.C.
- la **restauration capacitaire** en cours (depuis janvier 2024) **du vallon de la Plaine** sur près d'un kilomètre pour un coût de 5,2 millions d'euros H.T.

A Théoule-sur-Mer (180 000 € sur 2021-2026) :

- **la pose de repères de crues ainsi que d'un pluviomètre** (avec le SMIAGE) pour améliorer l'information en temps réel.

Toutes ces opérations font partie d'un **ensemble d'actions récurrentes d'entretien et de prévention des populations** mené toute l'année (cf annexes). La **sensibilisation à la culture du risque** fait partie intégrante de la politique de l'Agglomération Cannes Lérins. En effet, elle a été **la première collectivité de France à émettre des Déclarations d'intérêt général** pour astreindre les particuliers à entretenir leurs vallons et cours d'eau. En cas de non-réalisation après relance, l'Agglomération Cannes Lérins réalise les travaux et les facture aux propriétaires. A noter que **70 à 80% de ces parcelles se situent en domaine privé.**



Un exemple flagrant : tout à gauche, le cours La Frayère à Cannes d'origine, au centre, le même cours d'eau élargi d'une dizaine de mètres et à droite, le cours d'eau élargi lors des intempéries du 23 septembre 2024.

Les opérations structurantes de l'Agglomération programmées jusqu'en 2026

A Cannes :

- la **poursuite de l'élargissement du cours d'eau La Frayère** entre le pont Amador Lopez et l'avenue Francis Tonner, (démarrage des travaux début 2026 après instruction des dossiers par l'Etat). Le coût de l'opération est estimé à 8,5 millions d'euros H.T.
- la **déviation du Vallon de la Californie vers le vallon Cros Veil** (avenue Maréchal Juin). Le démarrage des travaux est prévu début 2026 pour un coût d'1,2 million d'euros.

Au Cannet :

- la création d'un **bassin de ralentissement et de rétention de crues du Carimaï** pour une capacité de stockage de 70 000 m³ (démarrage des travaux début 2026). Le coût du projet est estimé à 5 millions d'euros H.T.

A Mandelieu-La Napoule :

- la création de **l'ouvrage des Barnières pour réduire les débordements du Riou de l'Argentière** grâce à une capacité de stockage de 370 000 m³ (démarrage des travaux fin 2025 après instruction des dossiers par l'Etat). Le coût du projet est estimé à 5 millions d'euros H.T.
- la réalisation de **l'aménagement Minelle pour réaliser une zone d'expansion de crue** (démarrage des travaux courant 2026 après instruction des dossiers par l'Etat). Le coût du projet est estimé à plus de 35 millions d'euros.
- le **recalibrage de la Théoulière** sur 180 mètres pour réduire le risque de débordement (démarrage des travaux courant 2025). Le coût du projet est estimé à 1,4 millions d'euros H.T.

ANNEXE

Entretien des parcelles publiques et privées

- **2,2 millions de m²** de berges publiques débroussaillés depuis 2016 ;
- Plus de **316 tonnes de déchets naturels et anthropiques enlevés** des vallons et cours d'eau depuis 2016 ;
- **565 km de vallons et cours d'eau publics** nettoyés depuis 2016 ;
- **95 ouvrages (pièges à embâcles, dégrilleurs, désableur etc.) contrôlés chaque année**, avant et après chaque épisode pluvieux et **70 zones couvertes et entretenues par les équipes intercommunales** ;
- **36 batardeaux manuels acquis à Cannes** depuis janvier 2018 pour protéger divers bâtiments communaux (*Médiathèque Romain Gary, Parking Laubeuf, Palais des victoires, MJC Picaud etc.*) ;
- **38 batardeaux automatiques installés à Mandelieu-La Napoule** pour protéger 20 copropriétés des inondations.

Expérimenter et mettre en œuvre des solutions innovantes

- **75 instruments de surveillance installés et prévus sur le bassin à ce jour** (58 installés et 17 en cours) ;
- **31 capteurs HD Rain** (dispositifs innovants mesurant l'impact de l'atmosphère sur la transmission des signaux entre le satellite géostationnaire et la parabole de réception) pour améliorer la connaissance de la pluviométrie ;
- **participation de la Ville de Cannes au projet PUMA-X** consistant à expérimenter une plateforme universelle multi-alerte ;
- **6 DIG** (déclaration d'intérêt général) **en vigueur** dans le cadre d'arrêtés préfectoraux obtenus par l'Agglo Cannes Lérins pour les secteurs : Riou de l'Argentière ; Siagne/Béal ; Vallons théouliens ; affluents Siagne et Brague ; Gabres/Devens ; 11 vallons cannois) ;
- **1 DIG en instruction sur le vallon de la Foux.**

Sensibiliser et responsabiliser les citoyens

- **4 000 élèves de CM1, 5^e et 2nd** sensibilisés à la gestion des risques depuis 2019 ;
- **plus de 15 000 téléchargements de l'application gratuite d'alerte en temps réel « My Predict »** en 2021 ;
- **1 268 diagnostics de vulnérabilité du bâti** réalisés gratuitement par le cabinet Mayane dont **209 pour lesquels les travaux ont été réalisés et les subventions versées** ;
- **Plus de 16 300 courriers de rappel et de sensibilisation** envoyés par l'Agglomération Cannes Lérins pour prévenir et lutter contre le risque inondation en domaine privé ;
- **17 repères de crue et 16 panneaux pédagogiques installés sur le territoire de la CACPL.**